Prévenir et guérir

Centrale des syndicats du Québec

CSQ

Santé et sécurité du travail **A2324-SST-002**

Réseau des responsables en santé et sécurité du travail
Réunion des 27 et 28 novembre 2023
Hôtel Delta Trois-Rivières par Marriott - Centre de congrès

Mesures de correction en matière de violence conjugale et de violence à caractère sexuel au travail

Mme Julie Pinel
Conseillère à la condition des femmes
Centrale des syndicats du Québec

La violence conjugale et la violence à caractère sexuelle : comment les prévenir en milieu de travail?

Réseau SST

Novembre 2023

Plan de la présentation

- Responsabilité de l'employeur
- Comment ces formes de violence se concrétisent en milieu de travail
- Comment agir en prévention

Nouvelle disposition à l'article 51 de la LSST

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité ***physique et psychique*** *du travailleur. Il doit notamment*

> ***16° Prendre les mesures pour assurer la protection du travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel***

Nouvelle disposition à l'article 51 de la LSST (suite)

Aux fins du paragraphe 16° du premier alinéa, dans le cas d'une situation de violence conjugale ou familiale, l'employeur est tenu de prendre les mesures ***lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement savoir*** *que le travailleur est exposé à cette violence (notre soulignement)*

Qu'est-ce que la violence conjugale?

- Forme la plus commune de violence faite aux femmes
- Peut prendre diverses formes (psychologique, physique, sexuelle, économique et verbale)
- 80 % des victimes de violence conjugale sont des femmes*
- Les femmes sont deux fois plus susceptibles de subir des formes plus graves de violence conjugale*

*STATISTIQUE CANADA (2016). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*.

Roue du pouvoir et du contrôle*

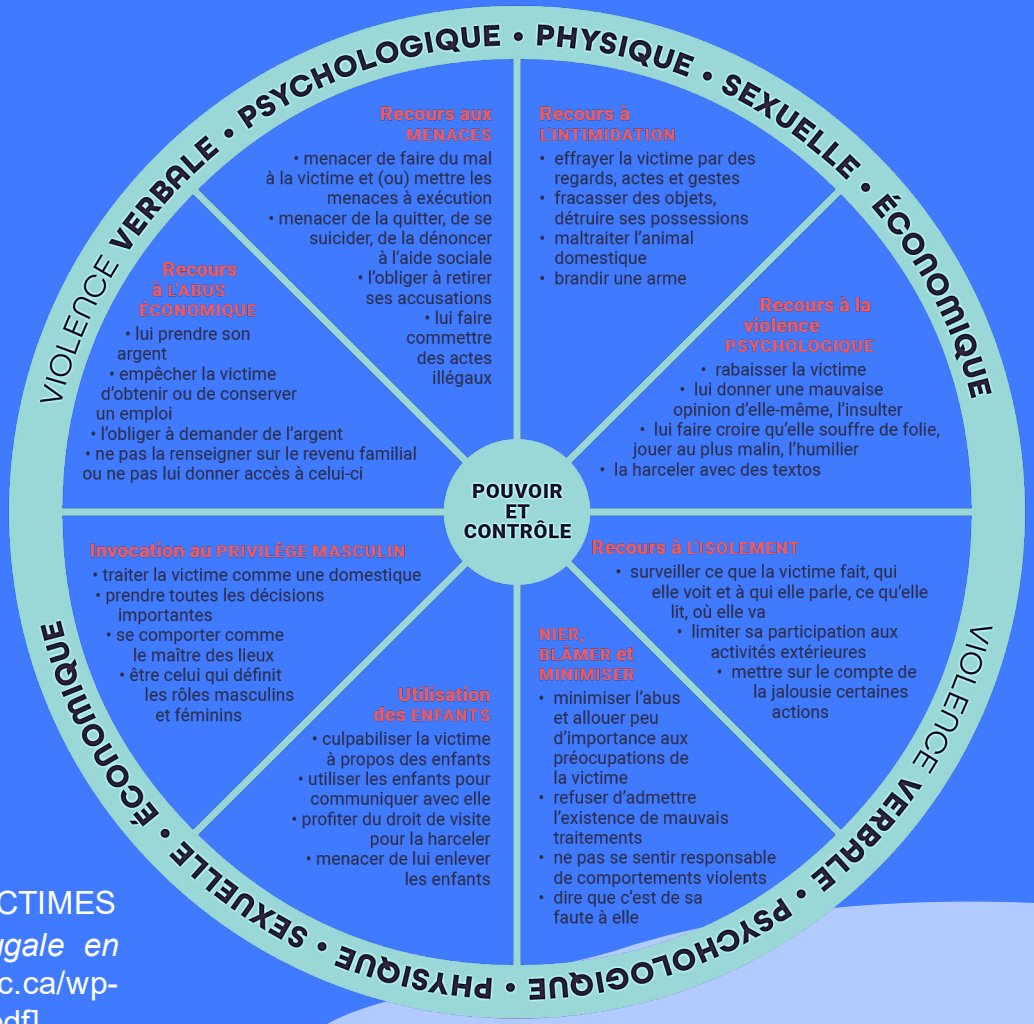

*REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2019). *La violence conjugale en bref…*, [En ligne], 3 p. [maisons-femmes. qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/Laviolence-conjugale-en-bref-FR.pdf].

Spirale de la violence*

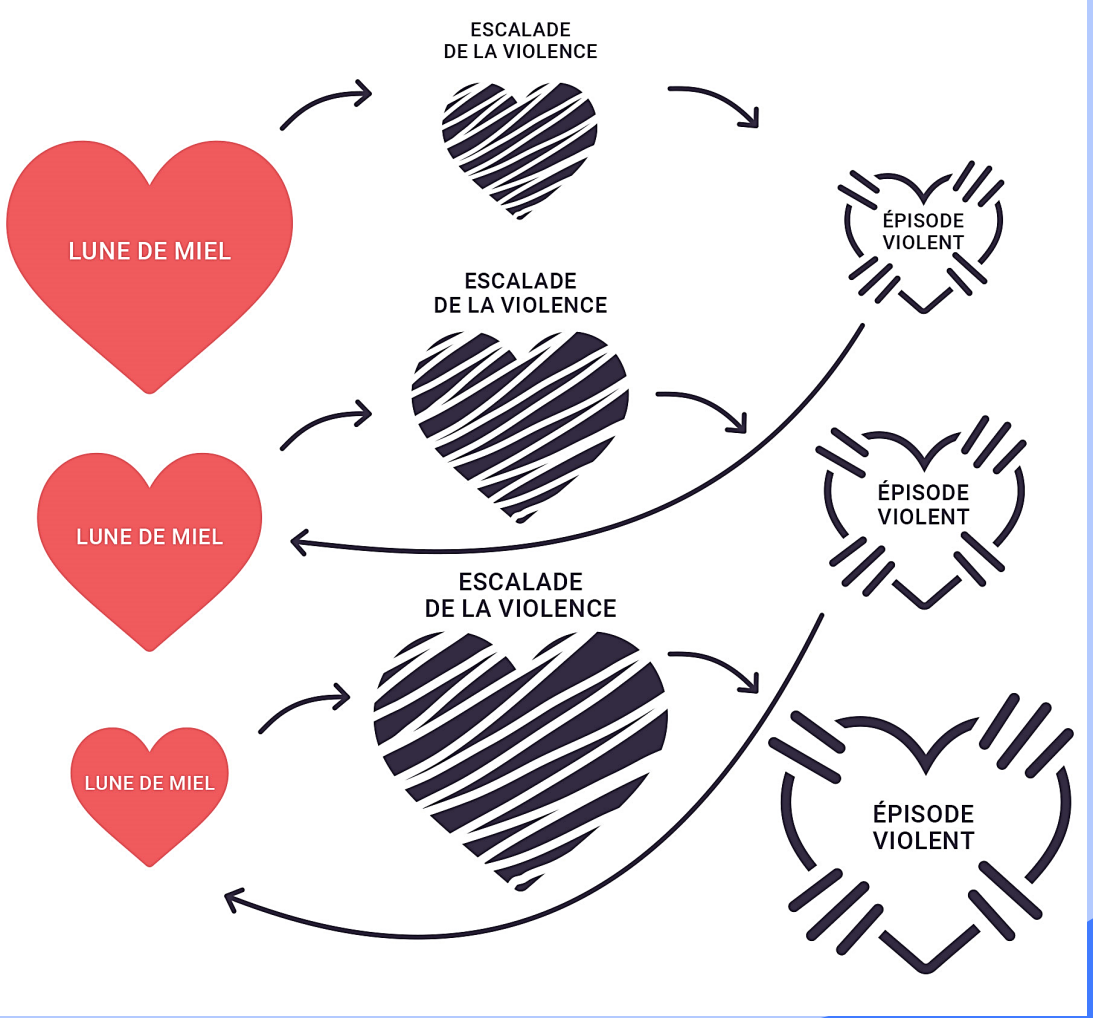

*COMITÉ POLITIQUE DE TRAVAIL EN VIOLENCE CONJUGALE (2022). *La violence conjugale, une responsabilité dans mon milieu de travail, section 1 : le cycle et la spirale de la violence*, [En ligne]. [violenceconjugaleautravail.com/troussedaccompagnement/1--le-cycle-et-la-spiralede-la-violence/la-spirale-de-la-violenceconjugale].

La violence conjugale en milieu de travail

- Un peu plus d'une femme sur trois (33,6 %) déclare avoir vécu de la violence au cours de sa vie*
- Pour plus de la moitié d'entre elles (53 %), la violence s'est poursuivie au travail*
- Elle peut couter aux employeurs canadiens jusqu'à 77,9 M$ annuellement*

Répercussions sur les victimes

- Incidence sur le rendement professionnel (près de 82 %)**
- Nuit à la capacité de se rendre au travail (38 % des victimes)*
- Pour 8,5 % des victimes, cela a mené à une perte d'emploi*

*WATHEN, C. Nadine, et autres (2014). *Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison? : premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail*, [En ligne], London [Ont.], Centre For Research & Education on Violence Against Women & Children, 13 p. [congresdutravail.ca/wpcontent/uploads/2019/11/Survey-Report2014-FR.pdf].

**ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES » (2022). *Violence conjugale ou familiale en milieu de travail*, [En ligne]. [apsam.com/theme/ sante-psychologique/violence/conjugaleou-familiale-en-milieu-de-travail].

Autres répercussions

Sur les agresseurs

- Nuit à leur rendement professionnel (53 %)*
- Difficulté de concentration (75 %)**
- Près de 19 % affirment avoir causé ou presque causé des accidents sur les lieux du travail*

Sur les collègues de travail

- Augmentation de la charge de travail
- Propagation d'une ambiance toxique
- Augmentation du stress, des inquiétudes et des frustrations

*WATHEN, C. Nadine, et autres (2014). *Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison? : premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail,* [En ligne], London [Ont.], Centre For Research & Education on Violence Against Women & Children, 13 p. [congresdutravail.ca/wpcontent/uploads/2019/11/Survey-Report2014-FR.pdf].

**COMITÉ POLITIQUE DE TRAVAIL EN VIOLENCE CONJUGALE (2022). *La violence conjugale, une responsabilité dans mon milieu de travail, section 5 : les signes de la violence conjugale au travail,* [En ligne]. [violenceconjugaleautravail.com/troussedaccompagnement/5--les-signes-de-violence-conjugale-au-travail].

Manifestations de la violence conjugale en milieu de travail

- Fréquence des appels
- Harcèlement à proximité des lieux de travail
- L’agresseur se présente sur les lieux de travail
- Communication avec les collègues ou l’employeur
- L’agresseur agit de façon à isoler la victime

Les signes à surveiller

CHEZ LA VICTIME

- Manque de confiance en elle
- Craint la réussite
- Est réticente au perfectionnement professionnel
- Arrive en retard au travail
- Demande souvent des mesures d'accommodement (exemple : changement d'horaire ou de lieu de travail)
- Éprouve de la difficulté à respecter les échéanciers
- Reste fréquemment sur les lieux de travail jusqu'à tard même lorsque ce n'est pas exigé
- Se dénigre ou présente des comportements d'autosabotage
- Présente d'importantes difficultés à gérer du stress supplémentaire
- Manque de concentration au travail ou accomplit difficilement ses tâches en raison de distractions ou de blessures
- Évite de nouer ou de conserver des relations
- Présente des blessures physiques
- Porte des vêtements qui ne sont pas appropriés à la saison (manches longues, col roulé, lunettes de soleil)
- Démontre des signes d'anxiété, de détresse émotionnelle (tristesse, dépression, pensées suicidaires)
- Est étiquetée « employée difficile » en raison des comportements précédents

Les signes à surveiller (suite)

CHEZ L'AGRESSEUR

- Présente un changement de comportements, une rage continue
- Est constamment sur la défensive lors de confrontation, ne supporte pas la critique
- Rabaisse constamment sa ou son partenaire ou sa ou son ex-partenaire
- Blâme d'autres personnes (et particulièrement sa ou son partenaire) de ses problèmes
- Intimide d'autres personnes au travail
- A des comportements impulsifs ou obsessifs
- Manifeste une jalousie obsessive
- Harcèle, surveille, menace (de tuer, de blesser, de causer du tort aux enfants ou aux proches)
- Fait preuve d'une absence d'empathie et de compassion envers la victime
- Vit difficilement la rupture (blâme sa ou son ex-partenaire pour ses malheurs)

Facteurs de risques

- Culture organisationnelle
- Connaissance du lieu de travail
- Connaissance de la situation de violence conjugale
- Manque de sensibilisation et de formation
- Politique de sécurité et de confidentialité

Mesures de prévention

- Sensibilisation et formation
- Politiques claires
- Soutien aux victimes
- Coordination avec un organisme spécialisé
- Flexibilité de l'employeur
- S'afficher comme un milieu allié

Qu'est-ce que les violences à caractère sexuel?

- Agressions à caractère sexuel (ACS)
  - « [...] un attouchement intentionnel, non consenti, effectué dans un dessein à caractère sexuel. »
  - Il n'est pas nécessaire d'avoir utilisé la force
- Harcèlement à caractère sexuel (HS)
  - Comportement verbal ou physique de nature sexuelle et non voulu
  - Il peut s'agir de comportements répétés, mais aussi il peut référer à une seule conduite grave comme une agression à caractère sexuelle

*STATISTIQUE CANADA (2016). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*.

Prévalence du HS et ACS en milieu de travail

Près d'une personne sur deux (49 %), au Québec, qui a observé ou subi un comportement sexualisé inapproprié ou discriminatoire en milieu de travail dans les 12 derniers mois qui ont précédé le sondage

Parmi les personnes qui déclarent avoir subi ces comportements, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes (26 % de femmes, 13 % hommes)

Comportements		
Communications verbales ou non verbales inappropriées	23 %	11 %
Attouchements non désirés, rapprochements trop intimes ou des suggestions de relations sexuelles	10 %	3 %
Exposition à du matériel sexuellement explicite	3 %	2 %

Facteurs de risques

- Culture organisationnelle
- Manque de politiques claires
- Manque de sensibilisation
- Déséquilibre du pouvoir
- Tolérance sociale
- Sexisme et discrimination
- Manque de conséquences
- Pressions économiques

Mesures de prévention

- Politiques claires et strictes
- Formation et sensibilisation
- Promotion d'une culture d'inclusion
- Mécanisme de signalement
- Intervention rapide et efficace
- Soutien aux victimes
- Responsabilité des gestionnaires
- Évaluation périodique
- Communication claire

Comment prévenir ces types de violences?

Rôle des comités SST

- Élaboration et révision des politiques
- Formation et sensibilisation
- Examen des plaintes en HS et en ACS
- Évaluation et identification des risques
- Mise en œuvre de mesures préventives
- Influencer un changement de culture dans le milieu de travail
- Suivi et évaluation des mesures mises en place

Atelier

- Identifier les différents facteurs de risques présents dans vos milieux de travail, autant pour la violence conjugale que pour le HS et les ACS
- Sur cette base, quelles actions le comité pourrait-il mettre en place?

Pour aller plus loin

- Violence conjugale : *trousse AGIR ENSEMBLE La violence conjugale, c'est aussi notre affaire!*

  lacsq.org/dossiers/violence-conjugale

- Rapport du comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles au travail

Références

- ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES » (2022). *Violence conjugale ou familiale en milieu de travail*, [En ligne]. [apsam.com/theme/ sante-psychologique/violence/conjugaleou-familiale-en-milieu-de-travail].
- COMITÉ POLITIQUE DE TRAVAIL EN VIOLENCE CONJUGALE (2022). *La violence conjugale, une responsabilité dans mon milieu de travail, section 1 : le cycle et la spirale de la violence*, [En ligne]. [violenceconjugaleautravail.com/troussedaccompagnement/1--le-cycle-et-la-spiralede-la-violence/la-spirale-de-la-violenceconjugale].

Références (suite)

- COMITÉ POLITIQUE DE TRAVAIL EN VIOLENCE CONJUGALE (2022). *La violence conjugale, une responsabilité dans mon milieu de travail, section 5 : les signes de la violence conjugale au travail*, [En ligne]. [violenceconjugaleautravail.com/troussedaccompagnement/5--les-signes-de-violence-conjugale-au-travail].
- REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2019). *La violence conjugale en bref…,* [En ligne], 3 p. [maisons-femmes. qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/Laviolence-conjugale-en-bref-FR.pdf].

Références (suite)

- STATISTIQUE CANADA (2016). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*.
- WATHEN, C. Nadine, et autres (2014). *Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison?* : *premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail*, [En ligne], London [Ont.], Centre For Research & Education on Violence Against Women & Children, 13 p. [congresdutravail.ca/wpcontent/uploads/2019/11/Survey-Report2014-FR.pdf].

Centrale des syndicats du Québec

Merci!